

M. BENDICKSON: Je ne l'ai pas reçu; mais vous me l'avez communiqué au téléphone. Et ce matin, je suis allé au bureau de poste, mais n'ai encore rien reçu.

Le PRÉSIDENT: J'ai demandé à ma secrétaire de vous en faire tenir le texte par le courrier; cela m'étonne.

Voilà quelle a été la réponse qu'à titre de président du Comité j'ai donnée au télégramme. Je ne vois pas comment nous pourrions nous permettre de modifier notre mandat pour faire de notre comité un comité d'enquête à l'intention de tous ceux qui, au pays, désireraient se faire entendre.

Cette question semble intéresser de très près bon nombre de personnes, dont plusieurs ont perdu leur emploi à la suite du remplacement des locomotives à vapeur par des locomotives diesels. Elle touche également de très près plusieurs députés des régions rurales de l'Ontario dont les électeurs s'inquiètent vivement de la fermeture des gares qui, d'après la direction du National-Canadien, n'étaient pas rentables ou ne servaient pas les meilleurs intérêts du Canada en tant que nation, mais sur lesquelles les gens des localités en cause comptent énormément. Je saisis bien l'acuité de la situation, mais je serais vivement au regret si le Comité désirait modifier de fond en comble son mandat et ouvrir cette question aux débats.

M. HORNER (*Jasper-Edson*): Monsieur le président, permettez-moi de dire que je suis d'accord avec vous; en effet, le cas échéant, notre comité deviendrait un véritable porte-voix. Il va de soi que n'importe lequel d'entre nous qui vient de l'Ouest du Canada pourrait faire venir des témoins à Ottawa. Nous avons deux points en litige, Regina, en particulier. Si je ne m'abuse, nous avons très bien établi comment le Comité procéderait dans ses travaux cette année. Nous avons eu des discussions assez étendues l'an dernier pour déterminer s'il fallait s'en tenir à la question de l'administration plutôt qu'aux détails. Et en voici maintenant un parfait exemple, à mon avis. Il est certain que cette affaire pourrait être étudiée en même temps que la ligne de conduite future du chemin de fer; mais je suis loin de croire que nous devrions devenir le porte-voix des différentes délégations en provenance de toutes les petites localités du Canada.

M. CHEVRIER: Comme vous, j'estime que notre Comité ne devrait pas devenir le porte-voix de tous ceux qui désirent formuler des observations devant notre groupe, car nous ne pourrions alors avancer nos travaux. Toutefois, je ne pense pas être tout à fait de votre avis en ce qui concerne le sens de nos attributions. Une fois, il me semble, vous mentionnez dans la teneur du mandat que nous étudierons le vote des crédits publics, ainsi que le droit de faire venir des témoins; j'estime alors que ceux au moins qui sont ici présents devraient pouvoir se faire entendre et témoigner. M. Bendickson a sans doute amené une, deux ou plusieurs personnes qui seraient peut-être en mesure de nous résumer de façon brève et succincte les observations qui doivent être formulées. Je suis sûr que le président des chemins de fer Nationaux aimerait se prononcer là-dessus et voilà pourquoi j'appuie la demande de M. Bendickson.

Le PRÉSIDENT: Je vous suis bien reconnaissant d'appuyer une partie de mes observations, monsieur Chevrier; mais je ne puis comprendre comment, d'autre part, vous me trouvez logique dans mon attitude d'hier soir à l'égard du maire de Sioux-Lookout, auquel je refusais une audition, pour ensuite prétendre ce matin que nous devrions entendre des personnes qui ne nous ont même pas prévenus de leur arrivée. Je ne pense pas que je serais par là conséquent avec moi-même.

M. CHEVRIER: A savoir si différence il y aurait, cela dépend de l'interprétation qu'en qualité de président vous prêtez au mandat. Nous devrions au moins connaître l'avis et la recommandation de la Chambre pour ce qui est